

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1758

20 septembre 2006

# SOMMAIRE

Accurate Software S.A., Windhof 84374	Invecom Management S.A., Luxembourg	8436
Accurate Software S.A., Windhof 84376	Josy Welter Howald, S.à r.l., Howald	8438
Aérie S.A., Luxembourg 84358	Kent Media, S.à r.l., Roeser	8437
Apollo Rida Golf, S.à r.l., Luxembourg 84376	Lasalle LAO Investments, S.à r.l., Luxembourg	8437
Apollo Rida Golf, S.à r.l., Luxembourg 84379	LBL Investments S.A., Luxembourg	8438
Atout S.A., Luxembourg 84368	LEG II Hellenic Holdings, S.à r.l., Luxembourg	8437
Atout S.A., Luxembourg 84369	LEG II Italian Holdings, S.à r.l., Luxembourg	8437
Audition International S.A., Luxembourg 84341	LEG II Laatzen, S.à r.l., Luxembourg	8437
Bateau Bleu S.A., Luxembourg 84369	LEG II Nurnberg, S.à r.l., Luxembourg	8437
Cascada 2 S.A., Luxembourg 84357	Lineheart City, S.à r.l., Luxembourg	8436
Chaka Productions, S.à r.l., Luxembourg 84364	LNG, S.à r.l., Luxembourg	8434
Dafisa Holding S.A., Luxembourg 84361	Lofficina S.A., Luxembourg	8436
Dafisa Holding S.A., Luxembourg 84361	London Holdings S.A., Luxembourg	8435
Decoral Europe S.A., Luxembourg 84356	Lupcin-Lux Pommerloch S.A., Pommerloch	8435
E.R.I., l'Européenne de Réalisations Industrielles	Marinopoulos Holding, S.à r.l., Luxembourg	8434
S.A., Windhof 84370	(La) Marne Immobilière S.A., Luxembourg	8435
E.R.I., l'Européenne de Réalisations Industrielles	Medimagicom S.A., Luxembourg	8435
S.A., Windhof 84372	Naeco S.A., Luxembourg	8434
E.S.T.I.M., S.à r.I., Luxembourg 84341	Naturferien AG, Luxembourg	8435
EDI Facilities, S.à r.l., Edi Facilities, Electronic Data	Naturferien AG, Luxembourg	8435
Interchange Consulting & Customizing, Stadt-	Pan European Food Fund, Sicav, Luxembourg	8436
bredimus 84363	Planet Venture Capital S.A., Luxembourg	8437
Eni Algeria Limited, S.à r.l., Luxembourg 84364	Planet Venture Capital S.A., Luxembourg	8437
Erakis Holding S.A., Luxembourg 84360	PPoint Investment S.A., Luxembourg	8436
Eurolever Holding S.A., Luxembourg 84364	Saumoret S.A., Luxembourg	8434
Fin 4 Holding S.A., Luxembourg 84357	Share Link 33 S.A., Luxembourg	8435
Finance Estate S.A.H., Luxembourg 84363	Shipinvest Holding S.A., Luxembourg	8436
Foodfin S.A., Luxembourg 84350	Société d'Investissements Cime Holding S.A., Lu-	
Francilienne Investments I, S.à r.l., Luxembourg 84370	xembourg	8436
Francilienne Investments II, S.à r.l., Luxembourg . 84369	Société Immobilière Hirebusch S.A., Mamer	8433
GDA Europe S.A., Luxembourg 84344	Soleil Tours S.A., Luxembourg	8435
Gerael, S.à r.l., Luxembourg 84365	(Le) Terminal, S.à r.l., Dudelange	8437
Globus Consulting and Management Services S.A.,	Thelos S.A., Luxembourg	8434
Luxembourg 84341	Tosinvest S.A., Luxembourg	8434
Hinode S.A., Luxembourg 84365	Tramax S.A., Luxembourg	8435
IC Property Invest, S.à r.l., Luxembourg 84380	Varied Investments S.A.H., Luxembourg	8436
IC Property Invest, S.à r.l., Luxembourg 84382	Vendôme Investissement S.A., Luxembourg	8436
Imex Vidéo et Audio S.A., Luxembourg 84365	Wilpet Holding S.A., Luxembourg	8433
ING Index Linked Fund Sicav, Luxembourg 84366	Wind 1 S.A., Luxembourg	8435
Industrial Technology Enterprise S.A., Luxem-	Zee S.A., Luxembourg	8435
bourg 84338		



# SOCIETE IMMOBILIERE HIREBUSCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer. R. C. Luxembourg B 80.553.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 9 mai 2006

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Koerich, Employé privé, Président, Administrateur-délégué;
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Blaschette, Employé privé, Administrateur;
- Madame Doris Leesch, Luxembourg, Employée privée, Administratrice.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2006.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074887.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2006.

# INDUSTRIAL TECHNOLOGY ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 99.589.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour INDUSTRIAL TECHNOLOGY ENTERPRISE S.A.

Signature

(075106.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# WILPET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 27.025.

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WILPET HOLDING, a société anonyme holding, having its registered office at L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, trade register Luxembourg, section B number 27.025, incorporated by deed dated on November 25th, 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 50 on February 26, 1998. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on November 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 191 of March 3, 2005.

The extraordinary general meeting is declared open and is presided over by Mrs Michelle Delfosse, ingénieur civil, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Jean-Jacques Bernard, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Nathalie Gautier, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1.- Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg-City, Luxembourg to Julianastraat 119, 5104 ET Dongen, The Netherlands and adoption of the Dutch nationality with full legal, tax and accounting continuity of the company and without the incorporation of a new legal entity; such a transfer is subject to the suspensive condition of a valid inscription of the Company in The Netherlands.
  - 2.- Acknowledgment of the resignation of the statutory auditor and discharge for the execution of his mandate.
  - 3.- Confirmation of the Board of Directors.
- 4.- Power to the Board of Directors in order to radiate the company from the register in Luxembourg under the condition of given proof of valid registration of the Company in The Netherlands together with any other notary deeds as needed.
  - 5.- Miscellaneous.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by



the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all fifty-four thousand five hundred and sixty-four (54,564) shares representing the total capital of twenty-four million seven hundred seventy-two thousand two hundred forty Euro (24,772,240.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

# First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg) to Julianastraat 119, 5104 ET Dongen, The Netherlands and to adopt the Dutch nationality, according to Dutch Law.

The extraordinary general meeting of shareholders resolves that the transfer of the registered office will not give rise to the incorporation of a new company, from a legal, accounting and tax point of view, and acknowledges that the present resolution is taken under the suspensive condition of a valid inscription of the Company in The Netherlands.

#### Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledges the resignation of the statutory auditor of the Company and grant him full discharge for the execution of his mandate.

#### Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders confirms the Board of Directors as follows:

- Mr Pieter Adrianus Joseph Maria Schrauwers, residing Willem van Duvenvoordestraat 4, 5104 EW Dongen, The Netherlands.
- Mr Adrianus Bernardus Carolus Maria Schrauwers, residing Willem van Duvenvoordestraat 2, 5104 EW Dongen, The Netherlands.
  - Mr Cornelis Johannes Petrus van den Noort, residing Vennen 73, 5104 CT Dongen, The Netherlands.

#### Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to give full power to the Board of Directors in order to radiate the company from the register in Luxembourg under the condition of given proof of valid registration of the Company in The Netherlands together with any other notary deeds as needed.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg.

The undersigned notary, who has a good knowledge of English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said appearing persons signed together with Us, the notary, this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WILPET HOLDING (la «Société»), une société anonyme holding, ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 27.025, constituée suivant acte notarié en date du 25 novembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 26 février 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 191 du 3 mars 2005.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg-Ville, Luxembourg à Julianastraat 119, 5104 ET Dongen, Pays-Bas et adoption de la nationalité de néerlandaise du point de vue juridique, comptable et fiscal, sans création d'une nouvelle entité juridique. Ce transfert sera réalisé sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Pays-Bas.
  - 2.- Acceptation de la démission du commissaire et décharge pour l'exécution de son mandat.
  - 3.- Confirmation du Conseil d'Administration en fonction.



- 4.- Décision de conférer aux administrateurs actuels, tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés des Pays-Bas.
  - 5.- Divers.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinquante-quatre mille cinq cent soixante-quatre (54.564) actions représentant l'intégralité du capital social de vingt-quatre millions set cent soixante-douze mille deux cent quarante euros (24.772.240,- EUR) ainsi que tous les obligataires existants sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg) à Julianastraat 119, 5104 ET Dongen, Pays-Bas et d'adopter la nationalité néerlandaise pour la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide que le transfert du siège social n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité, d'un point de vue juridique, comptable et fiscal. Cette résolution est prise sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Pays-Bas.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission du commissaire en fonction et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires confirme le conseil d'administration suivant:

- M. Pieter Adrianus Joseph Maria Schrauwers, demeurant Willem van Duvenvoordestraat 4, 5104 EW Dongen, Pays-Bas,
- M. Adrianus Bernardus Carolus Maria Schrauwers, demeurant Willem van Duvenvoordestraat 2, 5104 EW Dongen, Pays-Bas,
  - M. Cornelis Johannes Petrus van den Noort, demeurant Vennen 73, 5104 CT Dongen, Pays-Bas.

# Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de conférer tous pouvoirs aux administrateurs, prénommés, pour radier la Société auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous la condition suspensive de l'inscription de la Société aux Pays-Bas et pour l'exécution de tous actes notariés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2006, vol. 903, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juillet 2006.

I.-I. Wagner.

(075262.3/239/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# **TOSINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 46.892.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour TOSINVEST S.A.

Signature

(075111.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# **AUDITION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 81.042.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2006.

Pour AUDITION INTERNATIONAL S.A.

Signature

(075113.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

### GLOBUS CONSULTING AND MANAGEMENT SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 38.260.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à la date du 30 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à la date du 30 juin 2006 que les mandats des Administrateurs, à savoir:

Monsieur Donat Jagiello, administrateur;

Madame Sigrid Jagiello, administrateur;

Madame Erika Riedel, administrateur

et celui du Commissaire, à savoir:

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.** 

sont renouvelés d'une année et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

**BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.** 

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075118.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# **SAUMORET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 33.234.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour SAUMORET S.A.

Signature

(075119.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# E.S.T.I.M., S.à r.I., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 117.928.

# **STATUTS**

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BUSINESS BUILDING COMPANY INC., ayant son siège social 25 Greystone Manor, Lewes, Delaware 19958-9776, County of Sussex, Etats-Unis d'Amérique, (enregistrée au Division of Corporations, sous le numéro 3437536),

ici représentée par Madame Ariane Vansimpsen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juin 2006, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:



- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet la conception et la réalisation de constructions immobilières, la promotion, l'import et l'export, la vente et l'achat de toutes sortes de marchandises, de matériel de constructions, l'exploitation d'une agence immobilière.

Ella a plus particulièrement pour objet l'acquisition, la vente, la location d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance respectivement la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte d'un tiers, ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: E.S.T.I.M., S.à r.I., société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

#### Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique la société BUSINESS BUILDING COMPANY INC., ayant son siège social 25 Greystone Manor, Lewes, Delaware 19958-9776, County of Sussex, Etats-Unis d'Amérique (enregistrée au Division of Corporations sous le numéro 3437536).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution mille deux cents euros (1.200,- EUR).

#### Décisions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par un seul gérant, dont l'identité suit:
- Monsieur Bernard Colin, administrateur de société, né à Nancy (France), le 20 mai 1952, demeurant c/o Kamenski, Le contemporain Grenat, 42, rue du Sergent Bobillot, F-54400 Nancy.
  - 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: A. Vansimpsen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 134S, fol. 49, case 1. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

G. Lecuit.

(076076.3/220/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

# MARINOPOULOS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 254.395.700,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 94.279.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue à Luxembourg le 17 juillet 2006 que Monsieur Andreas Pantelakis démissionne de son poste de gérant de la Société avec effet au 1er juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

MARINOPOULOS HOLDING, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075600.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# GDA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 90.019.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour GDA EUROPE S.A.

Signature

(075121.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# NAECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.692.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour NAECO S.A.

Signature

(075124.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# THELOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.520.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour THELOS S.A.

Signature

(075128.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# LNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 117.927.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARCHAND HOLDING, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 81.040,

duly represented by Mr Paul Leinders, manager, residing in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Geneva on July 4, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

# Title I.- Name - Duration - Registered office - Purpose

- **Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a Company with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of LNG, S.à r.l.
  - Art. 2. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 3.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.



It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of (convertible) bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

# Title II.- Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by one hundred fifty (150) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The share capital may be increased or decrease by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at twenty million Euro (EUR 20,000,000.-) to be divided into two hundred thousand (200,000) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting. The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members. The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the



approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

- **Art. 10.** Death, loss of legal capacity, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.
- **Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

#### Title III.- Administration

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) not to be member(s).

The manager(s) are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by phone, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by phone, telegram, telex or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by phone, telegram, telex or telefax.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The sole manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

- Art. 16. The Company shall be bound by:
- (i) the joint signature of two managers, or
- (ii) the single signature of the sole manager, or
- (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the sole manager or the board of managers.
- **Art. 17.** In the execution of their mandate, the manager(s) are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.
- **Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.
- Art. 19. The annual accounts are drawn up by the sole manager or the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the sole manager or the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- Interim accounts are drafted.
- These accounts show a profit including profits or losses carried forward.
- The decision to pay interim dividends is taken by the extraordinary general meeting of the members.
- The rights of the creditors must not be threatened.



# Title IV.- Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The Company is supervised by one or several auditors («Réviseurs d'Entreprises»), who are appointed by the general meeting of the members which fix their number, their duties, and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the general meeting of members.

- **Art. 21.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

# Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, ARCHAND HOLD-ING, S.à r.l., prenamed, this party declares to have subscribed for the one hundred fifty (150) corporate units.

All the one hundred and fifty (150) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

#### Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is at L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
- 2) The number of managers is fixed at one.
- 3) The following entity is appointed manager of the Company for an unlimited period of time:

ARCHAND HOLDING, S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, registered at the Luxembourg Trade Register under the number B 81.040.

- 4) The number of auditors («réviseur d'entreprise») is fixed at one.
- 5) Is appointed auditor for a period ending at the end of the general members' meeting approving the annual accounts as at December 31, 2006, KPMG AUDIT LUXEMBOURG, Réviseur d'Entreprise, having its registered office in Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

# Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro (1,700.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

ARCHAND HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous la mention B 81.040,

dûment représentée par Paul Leinders, gérant, demeurant à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Genève, le 4 juillet, 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

# Titre Ier.- Dénomination - Durée - Siège - Objet

- Art. 1<sup>er</sup>. Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir associés à l'avenir, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de LNG, S.à r.l.
  - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil de gérance de la Société.



Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Il peut être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de quelque autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières, obligations et tous autres titres, ainsi que la détention, l'administration, le développement et la gestion de ses participations.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute société financière, industrielle ou commerciale luxembourgeoise et étrangère et lui fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou de toute autre manière

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations (convertibles), billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et à faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

# Titre II.- Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent cinquante (150) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital pourra en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entièreté des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des associés valablement convoquée sont prises à la majorité simple des votes émis de ses membres présents.

Le capital et les autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable si l'assemblée constate qu'elle a bien été informée de l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part aussi longtemps qu'une personne n'a été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.



En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

- **Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

#### Titre III.- Administration

Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où il y plusieurs gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas être associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 13. Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président. Il peut également désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du conseil de gérance et de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance se réunit sur demande du président ou de deux gérants à l'endroit indiqué dans la convocation.

Toute convocation au conseil de gérance est donnée à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure choisie pour la réunion, sauf cas d'urgence qui devra alors être indiqué dans la convocation. Les gérants peuvent renoncer à cette convocation par écrit, téléphone, télégramme, télex ou téléfax. Une convocation écrite n'est pas requise pour les réunions individuelles devant se tenir aux lieu et place indiqués dans l'ordre du jour précédemment adopté par le conseil de gérance.

Tout gérant peut assister aux réunions du conseil de gérance en donnant procuration à un autre gérant par écrit, par téléphone, télégramme, télex ou téléfax.

Les votes peuvent également être émis par écrit, téléphone, télégramme, télex ou téléfax.

Le conseil de gérance ne peut valablement être tenu et délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors des réunions du conseil de gérance.

**Art. 14.** Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance est signé par le président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé la réunion.

Les copies ou les extraits de ce procès-verbal pouvant être produites dans le cadre d'une procédure judiciaire ou de toute autre manière sont signés par le président, par le secrétaire ou par deux des membres du conseil de gérance.

Art. 15. Le gérant unique ou le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir au nom de la Société tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, après avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'assemblée générale, déléguer la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société en relation avec la gestion journalière, à un ou plusieurs gérants ou à tout autre comité, composé de gérants ou non, délibérant dans les termes et avec les pouvoirs que le conseil déterminera. Il peut également donner tous pouvoirs ou des mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, désigner et révoquer tout agent et employé et fixer leur rémunération.

- Art. 16. La Société sera engagée par:
- (i) la signature conjointe de deux gérants, ou
- (ii) la signature unique du gérant unique, ou
- (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.
- Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que simple mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le 31 décembre, à l'exception du premier exercice, lequel commence ce jour et finit le 31 décembre de l'année 2006.
- **Art. 19.** A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés par le conseil de gérance et sont mis à disposition des associés au siège social de la Société.

5% des profits annuels nets seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra 10% du capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide, sur recommandation du conseil de gérance, de la façon dont les bénéfices annuels nets seront affectés.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués dans les conditions suivantes:

- Un état comptable est établi.
- Cet état comptable fait ressortir un bénéfice prenant en compte les bénéfices et pertes reportés.
- La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'assemblée générale des associés.
- Les droits des créanciers sociaux ne s'en trouvent pas menacés.



# Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La Société est supervisée par un ou plusieurs auditeurs («Réviseurs d'Entreprises»), qui sont nommés par l'assemblée générale des associées qui fixe leur nombre, leurs pouvoirs, et leurs émoluments.

La durée du mandat d'un auditeur est fixée par l'assemblée générale des associés.

- Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, (personnes morales ou physiques), nommés par l'assemblée générale des associés qui effectue cette dissolution et fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi rédigés par la partie comparante, ARCHAND HOLDING, S.à r.l., prénommée, cette partie a déclaré souscrire aux 150 parts sociales.

Les 150 parts sociales ont été payées intégralement par le souscripteur prénommé de telle sorte que le montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) soit à la libre disposition de la Société, comme certifié par le notaire soussigné.

# Résolutions de l'associé unique

L'associé unique représenté comme décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la Société est fixé à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à un.
- 3) La personne morale suivante a été nommée gérant pour une durée indéterminée:

ARCHAND HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.040.

- 4) Le nombre d'auditeurs est fixé à un.
- 5) Est désigné auditeur pour une période s'étendant jusqu'à l'assemblée générale des associés approuvant les comptes au 31 décembre 2006, KPMG AUDIT LUXEMBOURG, Réviseur d'Entreprise, ayant son siège social à Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande de cette même personne et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leinders, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 48, case 12. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

G. Lecuit.

(076075.3/220/379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

# FOODFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 101.997.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour FOODFIN S.A.

Signature

(075133.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# MEDIMAGICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 93.517.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour MEDIMAGICOM S.A.

Signature

(075134.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### SHARE LINK 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.972.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour SHARE LINK 33 S.A.

Signature

(075137.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# LA MARNE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.363.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour LA MARNE IMMOBILIERE S.A.

Signature

(075138.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

## ZEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Ste Zithe. R. C. Luxembourg B 117.906.

## **STATUTS**

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, inscrite sous le numéro 185200,

ici représentée par Monsieur Michel Bourkel, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de directeur de la prédite société.

2.- Monsieur Michel Bourkel, demeurant à Luxembourg,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZEE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la gestion et la gérance de biens immobiliers et toutes prestations de services annexes, l'organisation et le suivi de transactions immobilières, l'achat, la rénovation et la revente ainsi que la location de biens



immobiliers ainsi que la promotion de projets immobiliers tant pour son compte que pour des tiers et ce tant à Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société au titre de société commerciale n'aura pas à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille et cent euros (EUR 3.100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix (990) actions nouvelles de trois mille cent euros (EUR 3.100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives. Le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre des apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvellée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée gé-

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégué(s) du conseil.

- Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le 29 juin de chaque année à 12.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

# Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice sociale commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, prédésignée, neuf actions	. 9	
2. Monsieur Michel Bourkel, prénommé, une action	1	
Total: dix actions	. 10	

Le comparant sub 1er est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

# Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

# Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks,
- b. Madame Anique Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks,
- c. Monsieur Alexandre Vancheri, administrateur de sociétés, demeurant à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

# Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, Zürich.

# Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.



#### Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateurdélégués de la société Monsieur Michel Bourkel et Madame Anique Bourkel, prénommés, lesquels pourront engager la société sous leur seule signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

#### Septième résolution

Le siège social est fixé à L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue de lui connue au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Bourkel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2006, vol. 918, fol. 100, case 4. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2006.

B. Moutrier.

(075519.3/272/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# LUPCIN-LUX POMMERLOCH, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne. R. C. Luxembourg B 117.905.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Paul Marcel Lupcin, boucher-charcutier, demeurant à L-9647 Doncols-Winseler, 98, Duerfstrooss.
- 2.- Madame Françoise Marie-Thérèse Gigot, commerçante, épouse de Monsieur Paul Marcel Lupcin, demeurant à L-9647 Doncols-Winseler, 98, Duerfstrooss.
  - 3.- Madame Sophie Lupcin, employée privée, demeurant à B-5590 Ciney, 60, rue Corbion (Belgique).

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

# Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUPCIN-LUX POMMERLOCH.
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Pommerloch.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une boucherie-charcuterie, la fabrication, l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de viande, de salaisons, de charcuteries crues et cuites, et tous produits alimentaires.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts euros (24,80 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

A défaut de président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.



Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Une décision prise par un ou plusieurs écrits, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

# Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2<sup>e</sup> mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
  - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 18. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte des pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

# Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.



3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

# Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Paul Marcel Lupcin, boucher-charcutier, demeurant à L-9647 Doncols-Winseler, 98, Duerfs-2.- Madame Françoise Marie-Thérèse Gigot, commerçante, épouse de Monsieur Paul Marcel Lupcin, demeurant 3.- Madame Sophie Lupcin, employée privée, demeurant à B-5590 Ciney, 60, rue Corbion (Belgique), une action 

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Paul Marcel Lupcin, boucher-charcutier, né à Anseremme (Belgique), le 31 août 1952, demeurant à L-9647 Doncols-Winseler, 98, Duerfstrooss, président du conseil d'administration;
- b) Madame Françoise Marie-Thérèse Gigot, commerçante, née à Namur (Belgique), le 9 février 1952, épouse de Monsieur Paul Marcel Lupcin, demeurant à L-9647 Doncols-Winseler, 98, Duerfstrooss;
- c) Madame Sophie Lupcin, employée privée, née à Dinant (Belgique), le 19 juin 1975, demeurant à B-5590 Ciney, 60, rue Corbion (Belgique).
  - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Justin Dostert, conseiller en comptabilité et fiscalité, né à Luxembourg, le 1er janvier 1939, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
  - 5.- Le siège social est établi à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Paul Marcel Lupcin, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toute circonstances par sa seule signature et disposant d'un droit de co-signature obligatoire.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2006, vol. 537, fol. 22, case 11. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2006. I. Seckler. (075515.3/231/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### **DECORAL EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.806.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour DECORAL EUROPE S.A.

Signature

(075141.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# FIN 4 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.104.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour FIN 4 HOLDING S.A.

Signature

(075145.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### TRAMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.361.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour TRAMAX S.A.

Signature

(075148.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### CASCADA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.980.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour CASCADA 2 S.A.

Signature

(075151.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# NATURFERIEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06037, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(075358.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# NATURFERIEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 74.412.

Les comptes de clôture au 15 mai 2006, enregistrés à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06025, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen

Notaire

(075355.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# **SOLEIL TOURS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 52.939.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour SOLEIL TOURS S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075161.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# AERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 72.542.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour AERIE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075163.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 54.289.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075182.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# WIND 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 117.907.

# **STATUTS**

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme WIND PROJECT 1 S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 2.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de WIND 1 S.A.
  - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
  - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.



Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

# Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.

#### 84360



#### Souscription

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

# Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Giovanni Marasco, consultant, né à Gemona del Friuli (Italie), le 11 décembre 1938, demeurant à I-20144 Milan, 69/A, Via Savona (Italie);
- Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

#### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

#### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2006, vol. 536, fol. 90, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): Hirtt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2006.

J. Seckler.

(075523.3/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# **ERAKIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 70.501.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(075220.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# LOFFICINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 60.967.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour LOFFICINA S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075183.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.158.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075192.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.158.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour DAFISA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075188.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# LINEHEART CITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 117.909.

**STATUTS** 

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée LINEHEART, S.à r.l., avec siège social à L-3372 Leudelange, 24, Zone d'Activités am Bann, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 36.851,

ici représentée par son gérant Monsieur André Bley, gérant de société, demeurant à Bergem,

habilité à engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2.- Monsieur Patrick Cuvelier, employé privé, né à Luxembourg le 10 décembre 1965, demeurant à L-3583 Dudelange, 60, rue des Mouleurs.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1er. La société prend la dénomination de LINEHEART CITY, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente d'ordinateurs, software et périphérique, ainsi que de tous accessoires y relatifs.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,-) chacune.
- Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

- Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.
- Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
  - cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
  - le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

# Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société LINEHEART, S.à r.l., préqualifiée, cinquante-huit parts sociales	58
2) Monsieur Patrick Cuvelier, préqualifié, quarante-deux parts sociales	42
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

## Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

# Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:



- 1) La société à responsabilité limitée LINEHEART, S.à r.l., comparante sub 1.-, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
  - 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
  - 3) Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: A. Bley, P. Cuvelier, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 2006, vol. 435, fol. 69, case 3. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 juillet 2006.

A. Weber.

(075566.3/236/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### PPOINT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 112.150.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour PPOINT INVESTMENT S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075193.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 25.520.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour FINANCE ESTATE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075195.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# EDI FACILITIES, S.à r.l., EDI FACILITIES, ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 69.040.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 juillet 2006.

Pour EDI FACILITIES, ELECTRONIC DATA INTERCHANGE CONSULTING & CUSTOMIZING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(075415.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# VARIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 39.359.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour VARIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

(075197.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# CHAKA PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 110.545.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(075215.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# ENI ALGERIA LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.540.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique en date du 1er août 2005

L'Associé Unique de ENI ALGERIA LIMITED, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes le 1er août 2005:

- d'accepter la démission de Monsieur Marcello Tesconi de sa fonction de gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer à titre de nouveau gérant Monsieur Giuseppe Pasi, né le 9 mars 1957 à Messina, Italie et ayant son adresse professionnelle à via Emilia 1, 20097 San Donato Milanese, Italie, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- M. Giuseppe Pasi, gérant;
- M. Roberto Borgognoni, gérant;
- M. Vincenzo Michetti, Président du Conseil de Gérance.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075217.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# EUROLEVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 49.993.

Le siège social de la Société est transféré au Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat. Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LTD

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080552.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.



# GERAEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 52.101.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(075227.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### HINODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 57.163.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(075229.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# IMEX VIDEO ET AUDIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 62.081.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(075234.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# **INVECOM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.350.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(075269.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# SHIPINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.586.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(075560.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# VENDOME INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 93.832.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(075275.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# ING INDEX LINKED FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.912.

Le bilan au 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG

**Signatures** 

(075276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 79.029.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Signature.

(075278.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# PAN EUROPEAN FOOD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2015 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 70.327.

In the year two thousand and six, on the fifth day of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary general meeting of shareholders of PAN EUROPEAN FOOD FUND (the «Company»), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a notary deed of Maître Francis Kesseler, on 18 of June 1999, registered to the Trade Register of Luxembourg, under the number B 70.327, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»).

The meeting is opened at 11.30 a.m., at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with of Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, employee, residing in Luxembourg, bein in the chair,

who appointed as secretary Mr Blaise Garban, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frédéric Sudret, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A. That the Agenda of the meeting is the following:

I. Acknowledgement of the liquidation of the Company, as article 3 of the articles of incorporation of the Company provide for a limited duration of the Company, which is due to expire on 18 June 2006.

II. Approval of the liquidator.

As a result of the fact that the Company is being automatically put into liquidation as from such date, a liquidator must be appointed by the general meeting of shareholders of the Company. The board of directors suggested to appoint ABC MANAGEMENT COMPANY as liquidator of the Company.

- III. Miscellaneous.
- B. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- C. That there is no quorum required. The decisions may be adopted by the majority of the shareholders present or represented.
- D. That, all shares being in registered form, a convening notice to the meeting was sent to each shareholder of the Company per registered mail on 22 June 2006.



E. That it appears from the attendance list that out of 33,758 (thirty-three thousand seven hundred fifty-eight) shares of the Company in issue, 12,260 (twelve thousand two hundred sixty) shares are present or represented, meaning 36% of the issued capital.

The Chairman informs the meeting that the quorum of shareholders, as required by law, is present or represented at the present meeting. Then the extraordinary general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### First resolution

Acknowledgement of the liquidation of the Company.

Resolved to acknowledge that the Company has been put into liquidation as from its term.

#### Second resolution

Appointment of ABC MANAGEMENT COMPANY as liquidator of the Company.

Resolved to appoint ABC MANAGEMENT COMPANY, a company incorporated under the laws of the Bahamas, whose registered office is situated at CBI-TDB INTERNATIONAL TRUST LIMITED, P.O. Box N-8342 Nassau, Bahamas, represented by Mr Soren Helmer Jensen (in its capacity as authorised representative of ABC MANAGEMENT COMPANY), as liquidator of the Company.

There being no further business and nobody wishing to address the meeting, the same was thereupon closed at 11.45 a m

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

# Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire domicilié à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PAN EUROPEAN FOOD FUND (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée selon acte notarié de Maître Francis Kesseler, en date du 18 juin 1999, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 70.327, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial).

L'assemblée est ouverte à 11.30h, au 46, avenue J.F. Kennedy, L-2015, Luxembourg, sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employé privé, résidant au Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Blaise Garban, employé privé, demeurant au Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric Sudret, employé privé, résidant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- A. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- I. Prendre acte de la liquidation de la Société, ainsi que l'article 3 des statuts de la société prévoit une durée limitée de la Société, laquelle doit expirer le 18 juin 2006.
  - II. Approbation du liquidateur.
- La Société étant automatiquement mise en liquidation à partir de cette date, un liquidateur doit être désigné par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Le conseil d'administration a suggéré de désigner ABC MANAGEMENT COMPANY comme liquidateur de la Société.
  - III. Divers.
- B. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- C. Qu'il n'y a pas de quorum requis. Les décisions peuvent être adoptées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.
- D. Que, toutes les actions étant nominatives, les actionnaires nominatifs ont été convoqués à la présente assemblée par lettre recommandée envoyée en date du 22 juin 2006.
- E. Qu'il apparaît de ladite liste de présence que sur les 33.758 (trente-trois mille sept cent cinquante-huit) actions en circulation de la Société, 12.260 (douze mille deux cent soixante) actions sont présentes ou représentées, ce qui veut dire 36% du capital émis.
- Le Président informe l'assemblée que les conditions de quorum requis légalement des actionnaires présents ou représentés pour voter les points de l'ordre du jour est satisfait. En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Confirmation de la liquidation de la Société.

Décide de prendre acte de la mise en liquidation de la Société à partir de son terme.



#### Seconde résolution

Désignation d'ABC MANAGEMENT COMPANY comme liquidateur de la Société.

Décide de désigner ABC MANAGEMENT COMPANY, une société enregistrée selon les lois des Bahamas, dont le siège social est situé à CBI-TDB INTERNATIONAL TRUST LIMITED, P.O. Box N-8342 Nassau, Bahamas, représentée par Monsieur Soren Helmer Jensen (en sa qualité de représentant autorisé de ABC MANAGEMENT COMPANY), comme liquidateur de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 11.45 heures.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: M. Droogleever Fortuyn, B. Garban, F. Sudret, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075629.3/230/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# ATOUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 52.870.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ATOUT S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, sous le numéro B 52.870, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 30 du 17 janvier 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 mars 2006, la publication dudit acte au Mémorial C étant encore en cours.

L'assemblée est déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Charles Besnehard, administrateur de la société AON, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Gabriel de La Bourdonnaye, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent soixante mille euros (EUR 1.960.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) à trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 3.199.467,62) par une augmentation du pair comptable de mille neuf cent soixante euros (EUR 1.960,-) par action.
- 2. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus, qui sera dorénavant rédigé comme suit:
- «Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixantesept euros soixante-deux cents (EUR 3.199.467,62), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»
- (ii) Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.
- (iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et l'actionnaire présent ou représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction de la convocation d'usage.
- (v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale a décidé l'augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent soixante mille euros (EUR 1.960.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) à trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille



quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 3.199.467,62) par une augmentation du pair comptable de mille neuf cent soixante euros (EUR 1.960,-) par action.

#### Paiement

L'assemblée reconnaît que l'augmentation de capital ci-dessus décidée a été réalisée par les actionnaires existants de la Société au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de sorte que le montant d'un million neuf cent soixante mille euros (EUR 1.960.000,-) se trouve à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. «Le capital social de la Société est fixé à trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 3.199.467,62), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à vingt-deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Besnehard, M. Loesch, G. de La Bourdonnaye, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006, vol. 905, fol. 32, case 4. - Reçu 19.600 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juillet 2006.

J.-J. Wagner.

(075268.3/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### **ATOUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 52.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juillet 2006. J.-J. Wagner.

(075271.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# FRANCILIENNE INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 105.244.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075286.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### **BATEAU BLEU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.651.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 24 juillet 2006.

Pour BATEAU BLEU S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(075360.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.



# FRANCILIENNE INVESTMENTS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 105.243.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075291.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### LASALLE LAO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 106.697.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075298.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# LEG II ITALIAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 94.150.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# E.R.I., L'EUROPEENNE DE REALISATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.411.

L'an deux mille six, le vingt juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L'EUROPEENNE DE REA-LISATIONS INDUSTRIELLES S.A., en abrégé E.R.I. S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlesser, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 228 du 9 avril 1998,

modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 8 juin 2001, publiée au Mémorial C, numéro 789 du 24 mai 2002,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg, sous le numéro B 62.411.

L'assemblée est ouverte à heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Rueda, administrateur, demeurant à B-5190 Jemeppe-sur-Sambre, rue du Culot, Ham 2,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Thomas Rueda, ingénieur industriel, demeurant à B-6717 Metzert, Résidence Les Buis 73, Boîte 14, Am Bayerchen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariane Gaye, sans profession, demeurant à B-5190 Jemeppe-sur-Sambre, rue du Culot. Ham 2.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-8399 Windhof, rue d'Arlon 3-5 et la modification subséquente de l'article 1er, deuxième alinéa des statuts comme suit:

«Art. 1er. (alinéa 2). Le siège social de la société est établi à Windhof.»

2.- La modification de l'objet social et la modification de l'article 2 des statuts comme suit:

«Art. 2. La société a pour objet:

- le management, l'ingéniérie et la coordination de projets industriels,
- l'étude et la réalisation d'équipements industriels,
- l'achat et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,



- l'achat et la vente en gros et le commissionnement de marchandises, matières premières et consommables, ainsi que de machines et d'installations industrielles.

En général, la société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

- 3.- Démission de Monsieur Paul Henry de son poste d'administrateur et administrateur-délégué, décharge lui est donnée.
  - 4.- Nomination de Monsieur Thomas Rueda, au poste d'administrateur.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-8399 Windhof, rue d'Arlon 3-5 et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa des statuts comme suit:

«Art. 1er. (alinéa 2). Le siège social de la société est établi à Windhof.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts:

«Art. 2. La société a pour objet:

- le management, l'ingéniérie et la coordination de projets industriels,
- l'étude et la réalisation d'équipements industriels,
- l'achat et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,
- l'achat et la vente en gros et le commissionnement de marchandises, matières premières et consommables, ainsi que de machines et d'installations industrielles.

En général, la société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

#### Troisième résolution

L'assemblée constate la démission de Monsieur Paul Henry, ingénieur, demeurant à B-1300 Wavre, de ses postes d'administrateur et administrateur-délégué, décharge pleine et entière lui est donnée pour la gestion effectuée pendant son mandat et jusqu'à ce jour.

# Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Thomas Rueda, ingénieur industriel, né le 7 août 1983 à Namur (Belgique), demeurant à B-6717 Metzert, Résidence Les Buis 73, Boîte 14, Am Bayerchen, au poste d'administrateur, lequel accepte.

#### Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant même se sont réunis les membres du conseil d'administration, savoir:

- Thomas Rueda, préqualifié,
- Jean-Marie Rueda, administrateur, demeurant à B-5190 Jemeppe-sur-Sambre, 2, rue du Culot, Ham,
- Ariane Gaye, administrateur, demeurant à B-5190 Jemeppe-sur-Sambre, 2, rue du Culot, Ham.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

D'un commun accord, ils ont désigné:

- Monsieur Jean-Marie Rueda, comme administrateur-délégué pour les activités de commerce,
- Monsieur Thomas Rueda, comme administrateur-délégué pour les activités d'ingénieur,

chargés chacun de la gestion journalière avec pouvoir de représenter la société par leur seule signature dans le cadre de cette gestion.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10 heures 30.

#### Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J.-M. Rueda, Th. Rueda, A. Gaye, A. Holtz.



Enregistré à Wiltz, le 20 juin 2006, vol. 320, fol. 25, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 juillet 2006.

(075586.3/2724/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

### E.R.I., L'EUROPEENNE DE REALISATIONS INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 juillet 2006.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(075588.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

#### KENT MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3395 Roeser, 12, rue des Fleurs.

R. C. Luxembourg B 103.599.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

#### A comparu:

Monsieur Jim Kent, director residing in L-3395 Roeser, 12, rue des Fleurs.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination KENT MEDIA, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B N° 103.599, avec siège social à Roeser.
- La société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 8 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1309 du 22 décembre 2004.
- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
- Par la présente le comparant en qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société KENT MEDIA, S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
  - Il a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.
  - L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-3395 Roeser, 12, rue des Fleurs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: J. Kent, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol.154S , fol. 62, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(076256.3/230/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.



## LEG II NURNBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 110.338.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075307.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

### LEG II HELLENIC HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.973.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075310.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

## LEG II LAATZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 105.046.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(075315.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

## PLANET VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 95.736.

## DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

### A comparu:

La société BLACKHEAT CORPORATION, ayant son siège social à Oliaji Trade Centre, 1st floor, Victoria, Mahe, Seychelles,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Mahé, le 15 mai 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme PLANET VENTURE CAPITAL S.A., R.C.S. Luxembourg numéro 95.736, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1066 du 14 octobre 2003;
- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;
- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PLANET VENTURE CAPITAL S.A.;
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société PLANET VEN-TURE CAPITAL S.A. avec effet immédiat;
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société PLANET VENTURE CAPITAL S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;
- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
  - La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 30 avril 2006;



- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;
- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PLANET VENTURE CAPITAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075602.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

### PLANET VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 95.736.

Les comptes de clôture au 30 avril 2006, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06732, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075599.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

## **ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 81.879.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ACCURATE SOFTWARE S.A., a société anonyme (the «Company»), having its registered office at 4, route d'Arlon, L-8399 Windhof, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under the number B 81.879, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 26th April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1049 of November 22th, 2001.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on April 26th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations  $N^{\circ}$  916 of September 20th, 2005.

The meeting was opened at eleven 4.00 p.m. with Mr Jérome Bach, attorney-at-law, with professional address at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
- 1) Amendment of article 17, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, in order to change the end of the business year of the company from 31st March to 30th June of each year, and to give it the following wording:

### «Art. 17. Business Year

- 17.1. The business year of the Company begins on the 1st day of July and ends on the 30th day of June of each year, except for the business year which has started on the 1st day of April 2006 and will end on the 30th day of June 2006.»
  - 2) Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing persons, will also remain annexed to the present deed.



- III. That the entire subscribed share capital being represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and good knowledge of the agenda prior to this Meeting, and all the shareholders present or represented expressly declaring to waive all convening formalities, no convening notices were necessary.
- IV. That the present Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolution:

#### Sole resolution

The Meeting resolves to change the end of the business year of the company from 31st March to 30th June, so that the current business year which begun on 1st April 2006 will end on 30th June 2006 and the following business year will start on 1st July 2006.

As a consequence, Article 17, paragraph 1 of the Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

#### «Art. 17. Business Year

17.1. The business year of the Company begins on the first day of July of each year and ends on the thiertieth day of June of the following year.»

There being no further business, the meeting is closed at 4.15 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACCURATE SOFTWARE S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 3, route d'Arlon, L-8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 81.879, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1049 du 22 novembre 2001.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 916 du 20 septembre 2005.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures, sous la présidence de Monsieur Jérôme Bach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## Ordre du jour:

1) Modification de l'article 17, aliéna 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de changer la fin de l'année sociale de la société du 31 mars au 30 juin de chaque année et de lui donner la teneur suivante:

## «Art. 17. Année sociale

- 17.1. L'année sociale de la société commence le 1er juillet et finit le 30 juin de chaque année, sauf pour l'année sociale qui a commencé le 1er avril 2006 et finit le 30 juin 2006.»
  - 2) Divers.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.
- III. Que l'intégralité du capital social souscrit est représenté à la présente Assemblée, et que tous les associés sont présents ou représentés, lesquels déclarent être dûment convoqués, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir renoncé aux formalités de convocation, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peu délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.



Après approbation des déclarations de Monsieur le Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

### Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la fin de l'année sociale de la société du 31 mars au 30 juin, de sorte que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2006 finira le 30 juin 2006 et que l'année sociale suivante commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

En conséquence, l'article 17, alinéa 1er des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

### «Art. 17. Année Sociale

17.1. L'année sociale de la société commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: J. Bach, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 48, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075610.3/230/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

### **ACCURATE SOFTWARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.879.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 962 du 30 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(075612.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

## APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.387.

In the year two thousand and six, on the third day of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P., having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America,
- 2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P., having its registered office at c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, United Kingdom,

both here represented by Me Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given on June 30th, 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to enact the following:

- I. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. and APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P., are the only partners of APOLLO RIDA GOLF, S.à r.I., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on February 15th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 966 on May 17th, 2006, registered with the Luxembourg Trade an Company' Register, under number B 114.387 (the Company). The articles of associations of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 12th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred (100) share quotas having a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, of which APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. holds eighty-one (81) share quotas and APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. holds nineteen (19) share quotas.



- III. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Division of the existing share quotas of the Company so that the existing share capital of the company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of which APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. holds four hundred and five (405) share quotas and APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. holds ninety-five (95) share quotas;
- 2. Increase of the share capital of the Company in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by the issuance of five hundred (500) new share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;
- 3. Subscription and payment of four hundred and five (405) new share quotas, having a par value of twenty-five Euro (25.-) each, by APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. for a total amount of ten thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 10,125.-); and

Subscription and payment of ninety-five (95) new share quotas, having a par value of twenty-five Euro (25.-) each, by APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. for a total amount of two thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 2,375.-); and

4. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above-mentioned division of share quotas and capital increase.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The meeting resolves to divide the existing share quotas of the Company so that the existing share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, of which APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. holds four hundred and five (405) share quotas and APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. holds ninety-five (95) share quotas.

### Second resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by the issuance of five hundred (500) new share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

### Subscription and payment

The new share quotas are subscribed as follows:

- four hundred and five (405) new share quotas, having a par value of twenty-five Euro (25.-) each, by APOLLO EU-ROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. for a total amount of ten thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 10,125.-); - ninety-five (95) new share quotas, having a par value of twenty-five Euro (25.-) each, by APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. for a total amount of two thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 2,375.-).

All the shares thus subscribed having been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

### Third resolution

The meeting furthermore resolves to amend article 6 of the articles of association, which shall thereafter read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at twenty-five thousand Euro (25,000.-), divided into one thousand (1,000) share quotas having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois juillet.

Devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P., ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,
- 2. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P., ayant son siège social à c/o Paul Hastings, 88 Wood Street, London EC2V 7AJ, Royaume-Uni,

toutes les deux ici représentées par Me Marieke Kernet, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 30 juin 2006.



Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la représentante des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. et APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P., sont les uniques associés de APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 15 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 le 17 mai 2006, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.387 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juin 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, dont APOLLO EURO-PEAN REAL ESTATE FUND II L.P. détient quatre-vingt-une (81) parts sociales et APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. détient dix-neuf (19) parts sociales.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1. Division des parts sociales existantes de la Société de telle manière que le capital social existant de la Société soit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingtcinq euros (EUR 25,-) chacune, dont APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. détient quatre cent cinq (405) parts sociales et APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. détient quatre-vingt-quinze (95) parts sociales:
- 2. Augmentation du capital de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- 3. Souscription et paiement de quatre cent cinq (405) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. pour un montant total de dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 10.125,-); et

Souscription et paiement de quatre-vingt-quinze (95) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. pour un montant total de deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.375,-); et

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la division des parts sociales et l'augmentation de capital mentionnées ci-dessus.

En foi de quoi, les parties comparantes, agissant par leur représentant, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide de diviser les parts sociales existantes de la Société de telle manière le capital social existant de la Société soit de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, dont APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. détient quatre cent cinq (405) parts sociales et APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. détient quatre-vingt-quinze (95) parts sociales.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

### Souscription et paiement

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

- quatre cent cinq (405) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II L.P. pour un montant total de dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 10.125,-); et
- quatre-vingt-quinze (95) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) L.P. pour un montant total de deux mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.375,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de telle façon que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

# Troisième résolution

L'assemblée décide ensuite de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kernet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 44, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075619.3/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# APOLLO RIDA GOLF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.387.

Statuts coordonnés suivant l'acte  $n^{\circ}$  973 du 3 juillet 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(075620.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# LE TERMINAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.

R. C. Luxembourg B 117.912.

## **STATUTS**

L'an deux mille six, le treize juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Ozay Bulut, commerçant, né à Sorgun (Turquie), le 10 mars 1972, et son épouse,
- 2.- Mihriban Yilmaz, vendeuse, née à Sorgun (Turquie), le 14 janvier 1974,

demeurant ensemble à F-57290 Fameck, 159, rue de Ranguevaux.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entré eux.

- Art. 1er. La société prend la dénomination de LE TERMINAL, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
  - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.
  - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
  - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre



### Souscription et libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1 Ozay Bulut, commerçant, né à Sorgun (Turquie), le 10 mars 1972, demeurant à F-57290 Fameck, 159, rue de	
Ranguevaux, vingt-quatre parts	24
2 Mihriban Yilmaz, vendeuse, née à Sorgun (Turquie), le 14 janvier 1974, demeurant à F-57290 Fameck, 159, rue de Ranguevaux, soixante-seize parts	76
Total: cent parts	

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

### Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3542 Dudelange, 54, rue du Parc.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
- 1.- Ozay Bulut, commerçant, né à Sorgun (Turquie), le 10 mars 1972, demeurant à F-57290 Fameck, 159, rue de Ranguevaux, gérant technique.
- 2.- Mihriban Yilmaz, vendeuse, née à Sorgun (Turquie), le 14 janvier 1974, demeurant à F-57290 Fameck, 159, rue de Ranguevaux, gérante administrative.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Bulut, M. Yilmaz, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2006, vol. 905, fol. 11, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

F. Molitor.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 juin 2006.

(075570.3/223/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

## IC PROPERTY INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 69.772.

In the year two thousand and six, on the thirtieth of June.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BPU PROPERTY INVESTMENTS LIMITED (BPU), with registered office in Jersey, JE4 9WN AIB House, Grenville Street, St Helier,

here represented by Mr Jérome Bach, attorney-at-law, with professional address at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg.

by virtue of a proxy given in Jersey, on June 28th, 2006.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée»), existing under the name of IC PROPERTY INVEST, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 69.772, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated May 4th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations  $N^{\circ}$  551 of July 17th, 1999.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 31st, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 261 of March 11th, 2003.

- The company's capital is set at one million eight hundred thousand Pounds Sterling (GBP 1,800,000.-), represented by one thousand eight hundred (1,800) shares of a par value of one thousand Pounds Steling (GBP 1,000.-) each, all entirely subscribed and fully paid in.
  - The agenda is worded as follows:
  - 1. Modification of the Company's financial year.
  - 2. Subsequent amendment of the Article 20 of the Articles of Incorporation.
  - 3. Decision to implement the above-mentioned modification for the year 2006.
  - 4. Miscellaneous.



The sole shareholder then passed the following resolution:

### Unique resolution

It is resolved to change the end of the accounting year of the Company from 31st December to 31st March, so that the current accounting year which begun on 1st January 2006 has ended on 31st March 2006 and the following accounting year has started on 1st April 2006.

As a consequence, Articles 19 and 20 of the Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

- «Art. 19. The accounting year of the Company shall commence on the first of April of each year and terminate on thirty-first of March of the following year.»
- «**Art. 20.** Each year on the thirty-first of March the books shall be closed and the manager(s) shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company s assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and the balance sheet at the Company's registered office.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente juin.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

BPU PROPERTY INVESTMENTS LIMITED (BPU), avec siège social à Jersey, JE4 9WN AIB House, Grenville Street, St Helier,

ici représentée par Monsieur Jérome Bach, Avocat à la Cour, domicilié professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 28 juin 2006.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée, existant sous la dénomination de IC PRO-PERTY INVEST, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 69.772, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 551 du 17 juillet 1999.

Les statuts société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations N° 261 du 11 mars 2003.

- Le capital social de cette société est fixé à un million huit cent mille livres sterling (GBP 1.800.000,-), représenté par mille huit cents (1.800) parts sociales d'une valeur nominale de mille livres sterling (GBP 1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
  - L'ordre du jour est conçu comme suit:
  - 1. Modification de l'exercice comptable de la Société.
  - 2. Modification subséquente de l'article 20 des statuts.
  - 3. Décision d'appliquer la modification dès l'exercice 2006.
  - 4. Divers.

L'associé unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

### Résolution unique

Il est décidé de changer la fin de l'année sociale de la Société du 31 décembre au 31 mars, de sorte que l'année sociale en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2006 a fini le 31 mars 2006 et que l'année sociale suivante a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2006.

En conséquence, les articles 19 et 20 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

- «Art. 19. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.»
- «Art. 20. Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Bach, A. Schwachtgen.



Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, vol. 154S, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(075607.3/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

### IC PROPERTY INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 69.772.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 963 du 30 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(075608.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2006.

# JOSY WELTER HOWALD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 2-4, rue des Scillas. R. C. Luxembourg B 117.933.

### **STATUTS**

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Marie-Louise Welter-Theisen, professeur, demeurant au 5, rue Belle-Vue, L-6943 Niederanven,
- 2) Monsieur Joseph Welter Jr, commerçant, demeurant au 5, rue Belle-Vue, L-6943 Niederanven.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1**er. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de JOSY WELTER HOWALD, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de grains, de graines, de semences et d'outillage pour jardins, d'articles de pêche, d'articles pour l'agriculture et la pisciculture, d'articles avicoles, d'articles de floristerie; d'outillage forestier, d'insecticides, de fongicides, de produits phytopharmaceutiques, de meubles de terrasse, de jardinage et de camping, d'articles de camping, de fruits, de légumes, de condiments, de bonbons, de fruits et de miel, de conserves alimentaires, de produits d'entretien ménager et d'articles pour chiens; l'exploitation d'un salon pour chiens; la vente d'articles de chasse, d'armes et de munitions; le commerce d'animaux vivants. En outre, la société pourra faire l'exploitation d'une entreprise d'horticulture avec vente de plants et de fleurs, la vente de produits d'entretien et de conserves servant à l'alimentation humaine.
  - Art. 4. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision majoritaire des associés.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt euros (EUR 120,-) chacune.
- **Art. 6.** Les copropriétaires indivis de parts sociales les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité des trois quarts du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.
  - Art. 7. La durée de la société est illimitée.

## Art. 8.

- a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus à l'article six, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.
- b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal de commerce de Luxembourg chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.
- c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les ac-



quérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

- d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par le présent article.
- Art. 9. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article huit.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Le ou les gérants ont le droit de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs, des directeurs ou autre agents.

Art. 11. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment dans la localité du siège social par chaque gérant et commissaire, et par des associés représentant ensemble un dixième du moins du capital social.

Les convocations à toute assemblée générale se font par envoi de lettres recommandées envoyées huit jours francs avant la date prévue et doivent indiquer l'ordre du jour.

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 13. En cas de dissolution quidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
  - Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se référent aux dispositions légales.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

### Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Madame Marie-Louise Welter-Theisen, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
2) Monsieur Joseph Welter Jr, préqualifié, cent parts sociales	100
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joseph Welter Jr, préqualifié, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

2) Le siège social de la société est établi au 2-4, rue des Scillas, L-2529 Howald.

### Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparantes reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute

Signé: M.-L. Welter-Theisen, J. Welter Jr., A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 56, case 2. – Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(076089.3/230/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.



### LBL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 89.472.

### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

### A comparu:

CASMER LIMITED, une société avec siège social à c/o Aleman, Cordera, GALINDO & LEE TRUST (BVI) LIMITED, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Yijie Wu, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 juillet 2006.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme LBL INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.472, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1682 du 23 novembre 2002.
- La Société a actuellement un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.
  - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- La comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur numéros I et II lesquels ont immédiatement été lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société LBL INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Y. Wu, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 154S, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(076252.3/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2006.